

Commission Locale de L'eau

Président : Mr Ghislain TETARD





Introduction

- Mot d'accueil du Président
- Adoption du procès verbal du 10 mai 2021

Sommaire

1. Introduction
 - Mot d'accueil du Président
 - Approbation du procès verbal du 10 mai 2021
 - Rappel sur le SAGE
 - Résumé des participations en 2021
2. Etat des lieux et diagnostic
 - Présentation par thématique
 - Remarques reçues
 - Validation
3. Objectifs 2022
 - Point sur la communication
 - Méthode de travail sur les dispositions
 - Point sur la mise en compatibilité avec le SDAGE

Introduction

- Rappel sur la politique de l'eau
 - Bilan de l'année 2021

Rappel sur la politique de l'Eau

DCE

- Politique européenne
- Directive Cadre sur l'Eau



Lois sur l'eau

- Politique nationale
- Lois de 1992 et 2006



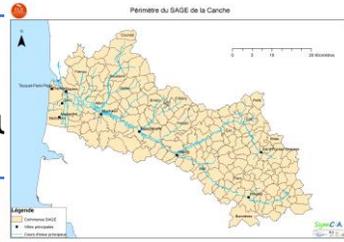
SDAGE

- Politique par bassins
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion l'Eau



SAGE

- Politique locale
- Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

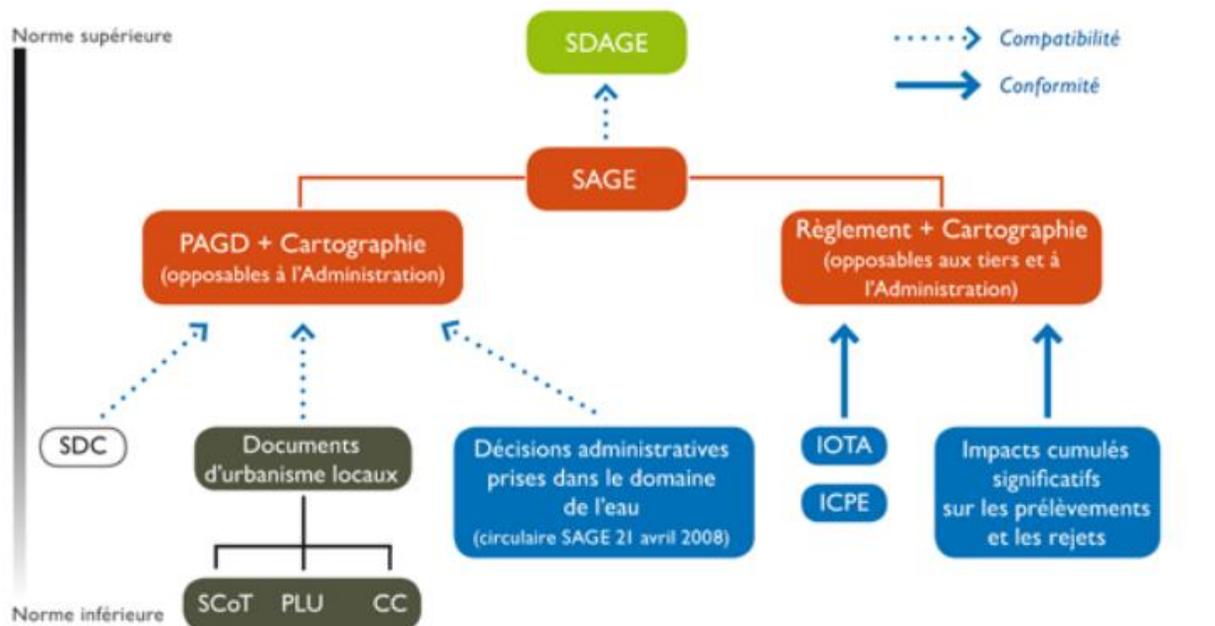


Outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992

- Il vise :
- La Gestion équilibrée et durable de la ressource
 - Une protection des milieux aquatiques
 - Une conciliation entre les différents acteurs

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale

Les documents du SAGE et leur portée juridique



SDC : Schéma Départemental des Carrières / CC : Carte Communale / IOTA : Installations Ouvrages Travaux Activités / ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

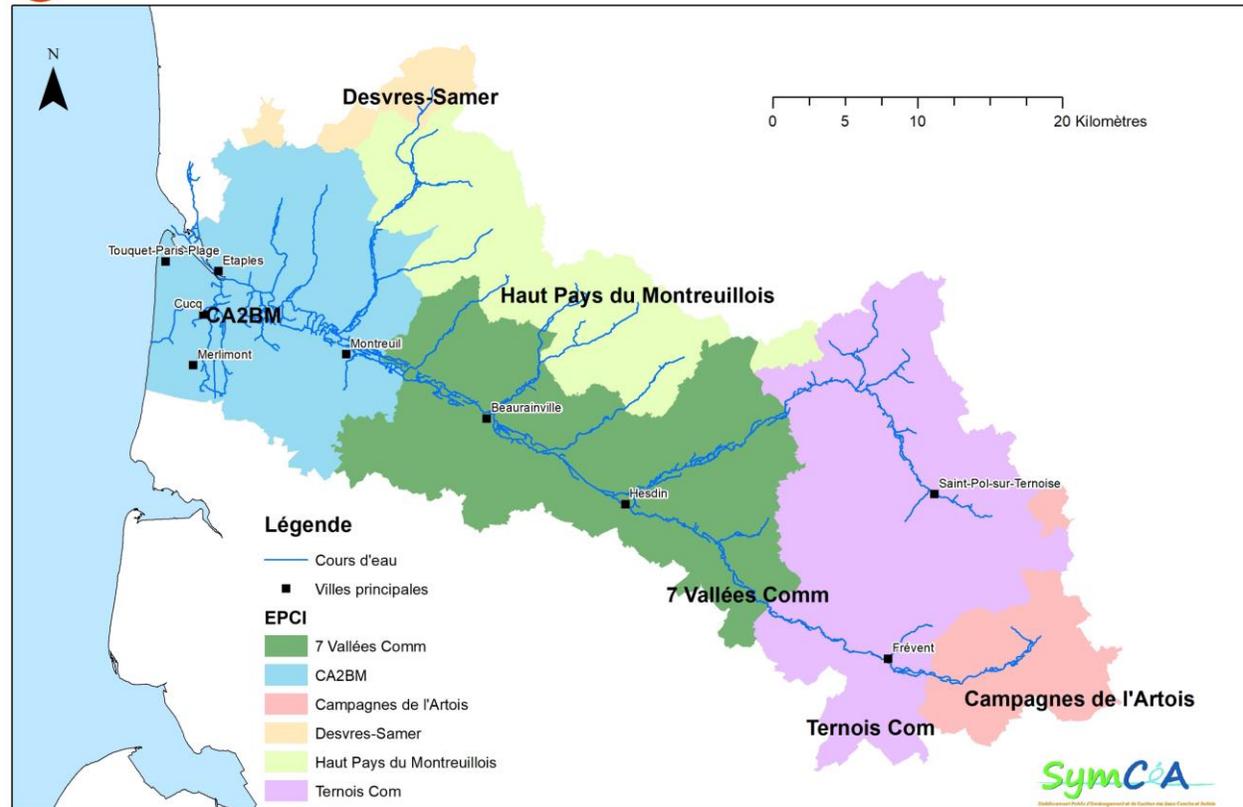
- ❑ PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
 - Contient des dispositions
 - Opposable aux administrations

- ❑ Règlement
 - Contient des règles
 - Opposable aux administrations et aux tiers

- ❑ Notions
 - La compatibilité est respectée dès lors que le document n'est pas contraire aux enjeux du SAGE
 - La conformité est respectée dès lors que le document

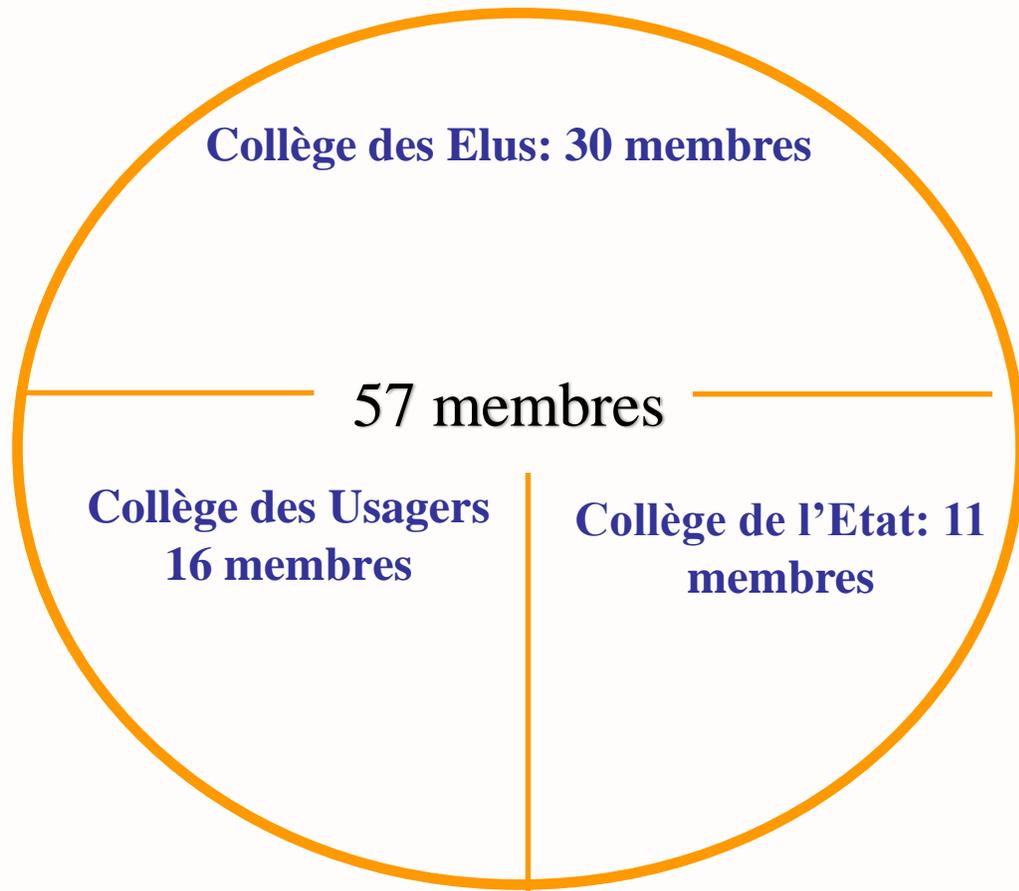
Le périmètre du SAGE de la Canche

EPCI du SAGE de la Canche



- ❑ 6 EPCI
- ❑ 203 communes (100 000 habitants)
- ❑ 1 391 km²
- ❑ Approuvé en 2011
- ❑ Nécessité d'être révisé pour entrer en compatibilité avec le SDAGE de 2022

La commission Locale de l'Eau



❑ Arrêté de composition modifié le 6 octobre 2021 suite aux élections régionales et départementales

❑ **Mr André GENELLE**, *représentant de la Région Hauts-de-France*

Mr Claude BACHELET, représentant du Conseil départemental du Pas-de-Calais rejoignent la CLE de la Canche

❑ Le mandat est effectif jusque le 20 mars 2027



11/05/2022

Bilan de 2021

☐ 4 réunions de bureau : le 31 mai 2021, le 29 septembre, le 7 décembre et le 24 janvier 2022

☐ Une commission Permanente le 9 février 2022

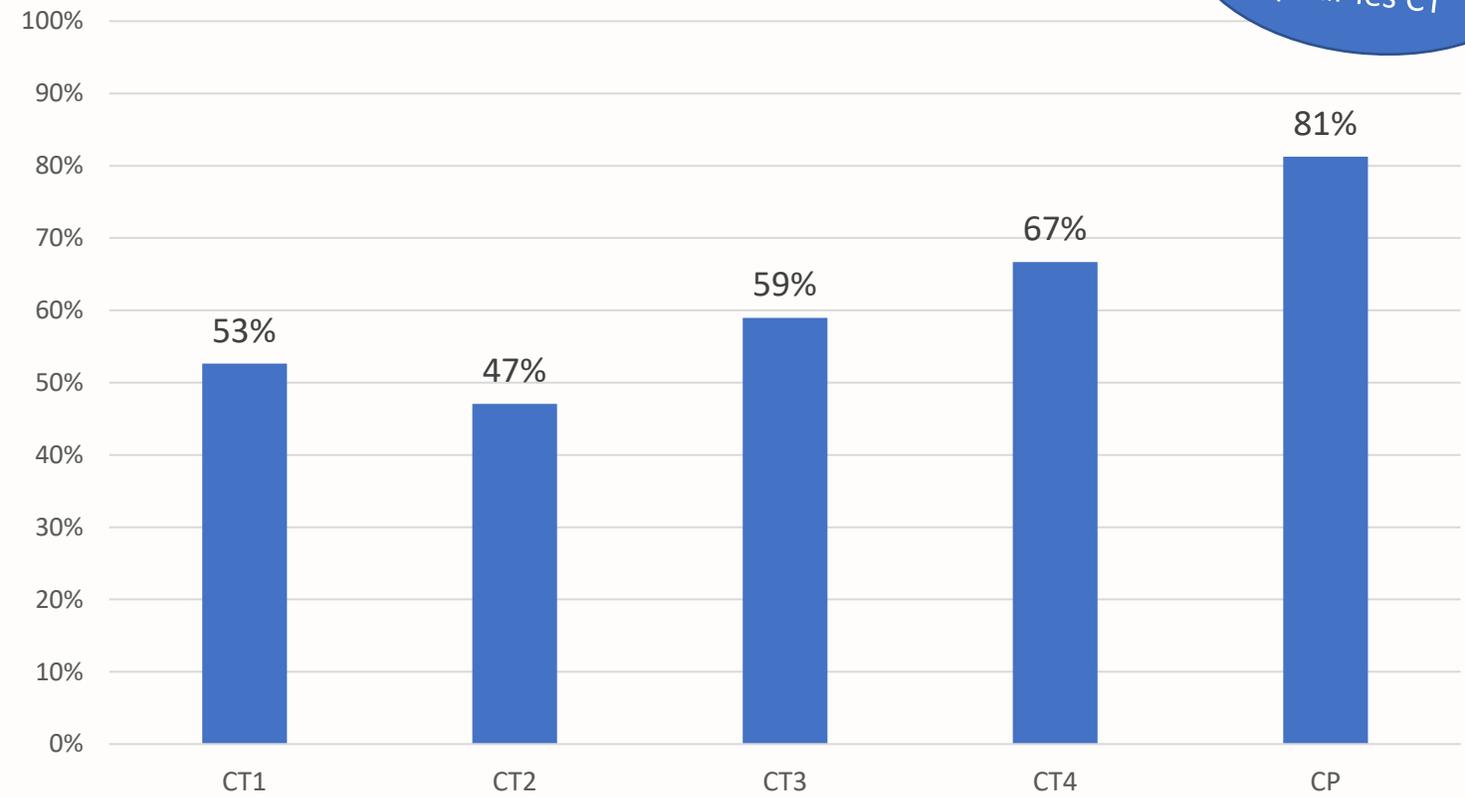
☐ Ordre du jour des commissions thématiques

- CT 1 : Travail par thématique Eau potable, Assainissement, Eaux pluviales et pollutions diffuses
- CT2 & CT3 : Présentation de l'état des lieux, Bilan du SAGE et diagnostic
- CT4 : Actions de communications, Newsletter, Réunion publique ...

Participations aux réunions en 2021

Moyenne des participations

56% en moyenne pour les CT



CT 1 : Gestion de la ressource

- Eau potable, assainissement
- Masses d'eaux souterraines

CT2 : Risques

- Erosion, ruissellement
- Inondations

CT3 : Milieux aquatiques

- Gestion des milieux aquatiques
- Zones humides

CT4 : Communication

Etat des lieux, diagnostic et objectifs

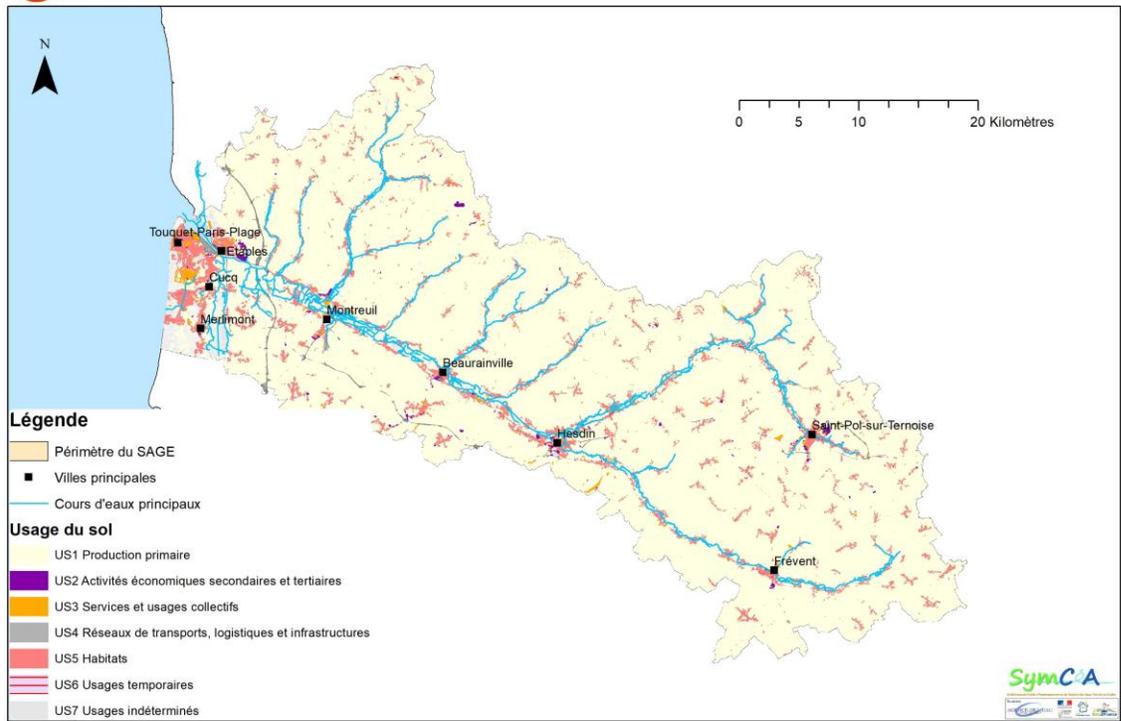
- Données générales
- Gestion de la ressource
 - Risques
- Milieux aquatiques

☐ Territoire à 78% à vocation agricole

☐ Taux d'imperméabilisation à 3,6% dont 1,8% de routes

☐ Canche : fleuve de 85 km avec 8 affluents principaux, majoritairement de rive droite

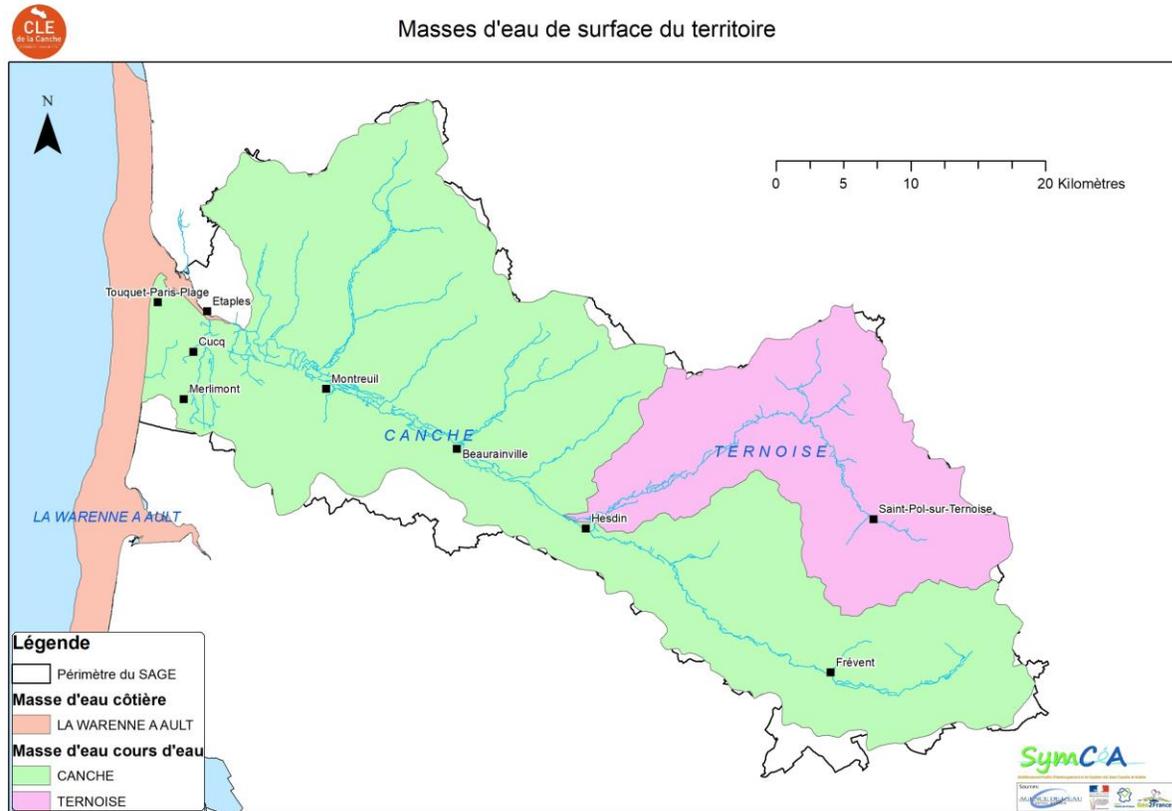
Occupation du sol sur le territoire du SAGE de la Canche



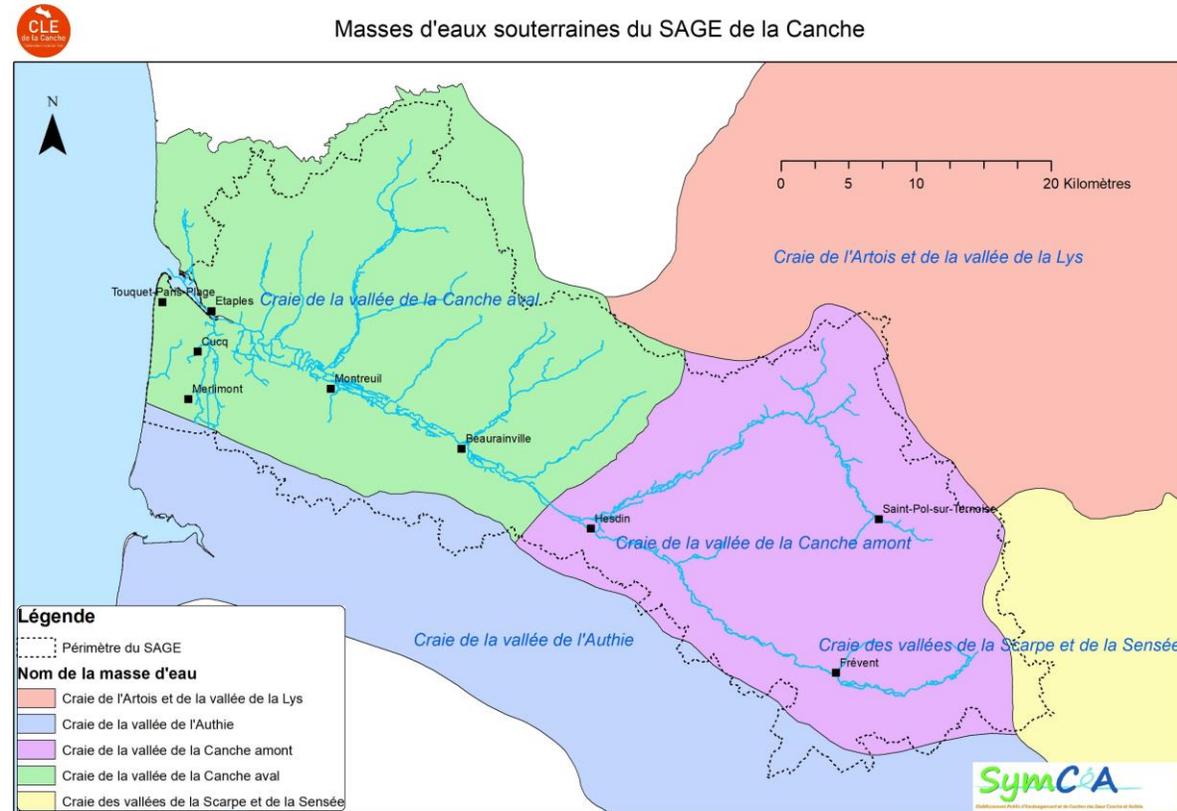
Affluent	Rive	Lieu de Confluence	Longueur (km)
Ternoise	Droite	Huby-Saint-Leu	41
Planquette	Droite	Contes	12
Créquoise	Droite	Beaurainville	15
Bras de Bronne	Droite	Marles-sur-Canche	11
Course	Droite	Attin	24
Dordogne	Droite	Brexent-Enocq	10
Huitrepin	Droite	Tubersent	8
Grande tringue	Gauche	Cucq	12,7

Les masses d'eau

Masses d'eau de surface du territoire



Masses d'eaux souterraines du SAGE de la Canche

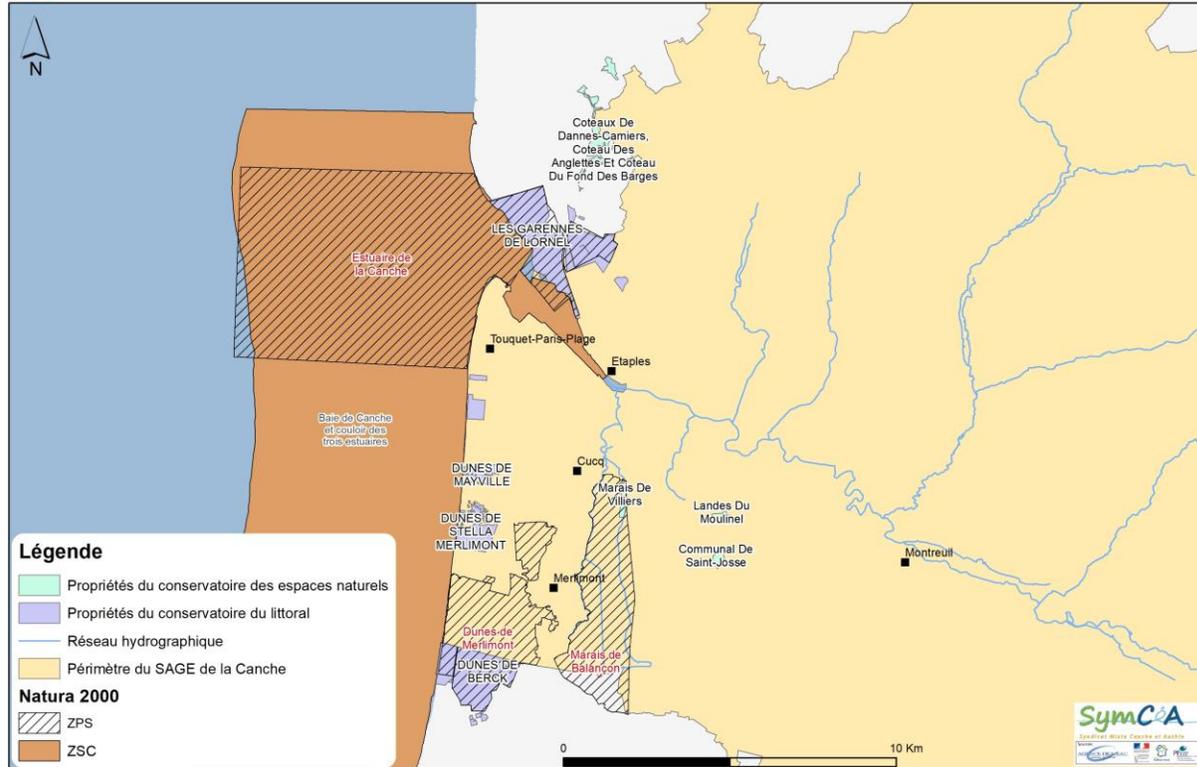


- 2 masses d'eau cours d'eau : Canche et Ternoise
- 1 masse de côtière : La Warenne à Ault

- Craie de la vallée de la Canche amont
- Craie de la vallée de la Canche aval

Les espaces remarquables

Réseau Natura 2000 et propriétés sur la zone littorale



- ❑ Les ZNIEFFS : Zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique
 - De type I : espèces ou habitats rares comme la forêt d'Hesdin
 - De type II : espaces plus vastes qui englobent les ZNIEFFS de type I comme la vallée de la Course

- ❑ Les réserves naturelles
 - Une réserve nationale : la baie de Canche
 - Une réserve régionale : le marais de la Grenouillère

- ❑ Le réseau Natura 2000 :
 - La directive oiseaux qui classe des Zones de Protection Spéciales (ZPS)
 - La directive Habitats qui instaure des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

- ❑ Le parc naturel marin des Estuaires Picards et mer d'Opale

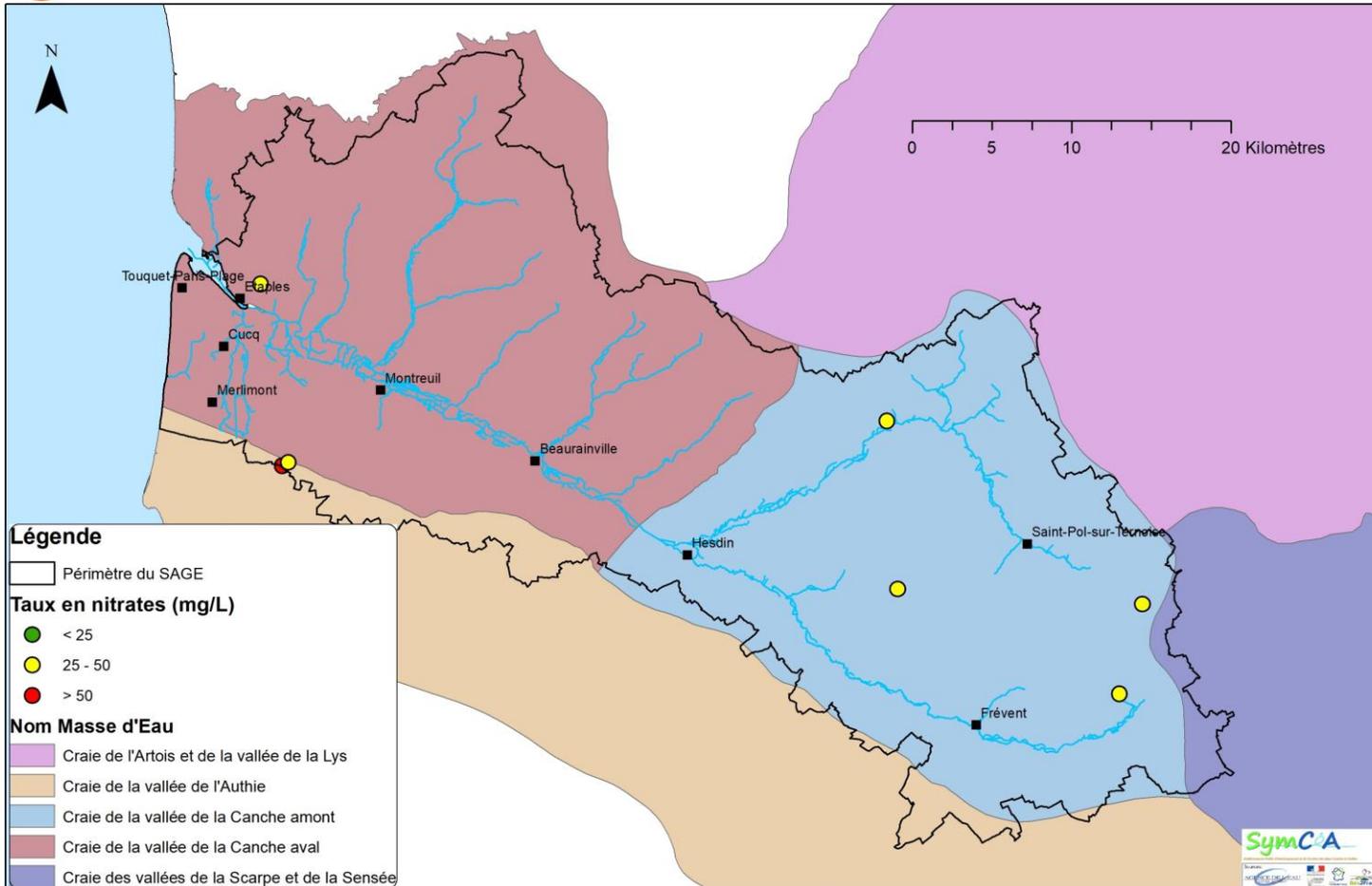
Gestion de la ressource



Etat des masses d'eau souterraines
Les usages de l'eau
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Eaux pluviales
Pollutions diffuses

Etat des masses d'eaux souterraines

Taux moyen annuel en nitrates en 2018 (mg/L)



Etat des lieux

- 2 masses d'eau souterraines principales
- Déclassées chimiquement (Métabolites atrazines, AMPA et nitrates)
- Moyenne annuelle du taux de nitrates (environ 30 mg/L)
- Etat quantitatif bon (à vérifier plus précisément)

Diagnostic

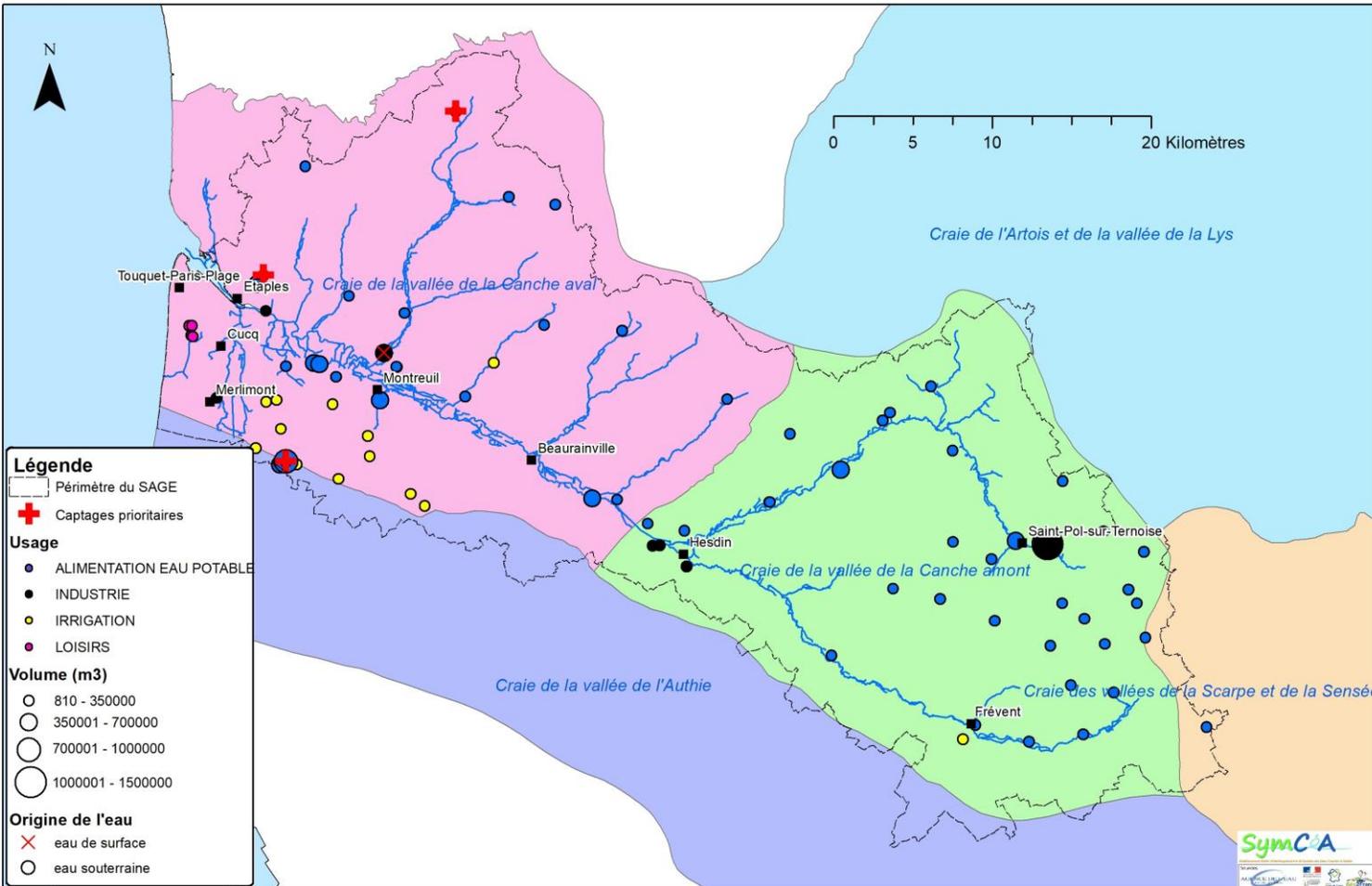
- Pollution encore bien présente. Des efforts agricoles sont faits sur la gestion de l'azote mais l'impact se mesure difficilement sur les courts et moyen termes.

Objectifs

- Limiter les pollutions diffuses et ponctuelles sur le territoire

Les usages de l'eau

Prélèvements en eau sur le périmètre du SAGE de la Canche



Etat des lieux

- ❑ Majoritairement pour l'eau potable (80%)
- ❑ 13% industries et 6% irrigation
- ❑ Majoritairement eau souterraine (97%)
- ❑ Eau potable
 - ❖ Rendement moyen en 2020 de 73%
 - ❖ 67% des structures ont un rendement satisfaisant (> 70%) et 33% des structures ont un rendement >80%
 - ❖ Sécurisation de la distribution faible (75% des structures ne possédant qu'une seule ressource n'ont pas d'interconnexion)
- ❑ Eaux de baignade de bonne voire d'excellente qualité

Diagnostic

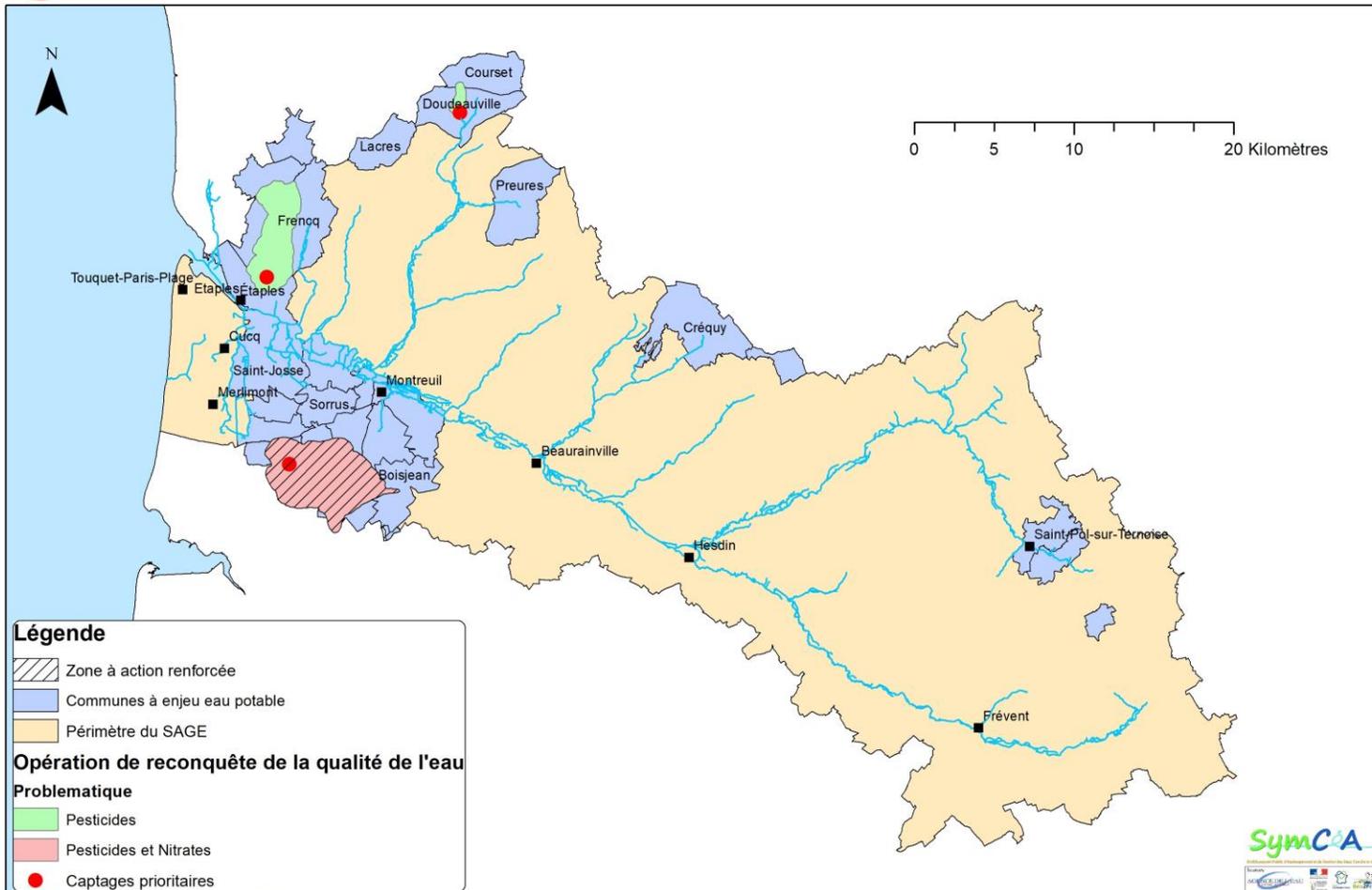
- ❑ Des secteurs très sensibles notamment sur le littoral. La sécurisation doit être améliorée.
- ❑ La prise de compétence par les EPCI doit être anticipée afin de mieux gérer les problèmes d'organisation et d'investissement

Objectifs

- ❑ Améliorer la sécurisation de l'eau potable sur le territoire
- ❑ Encadrer les prélèvements dans une démarche de PTGE ou similaire

La protection de la ressource en eau

Les différents types de zonage en eau potable



Etat des lieux

- ❑ 3 ORQUE sur le territoire
 - ❑ Doudeauville
 - ❑ Etaples-Lefaux
 - ❑ Airon St Vaast
- ❑ Stock d'eau acceptable sur le territoire même **si le stock diminution constatée**
- ❑ Les zones à enjeu Eau potable correspondent à des communes qui ont des problématiques de polluants au niveau de leurs captages ou **prélèvent pompent** des volumes d'eau importants

Diagnostic

- ❑ Peu d'aires d'alimentation de captages sont définies. Or cette définition est primordiale pour connaître la ressource en eau et la protéger

Objectifs

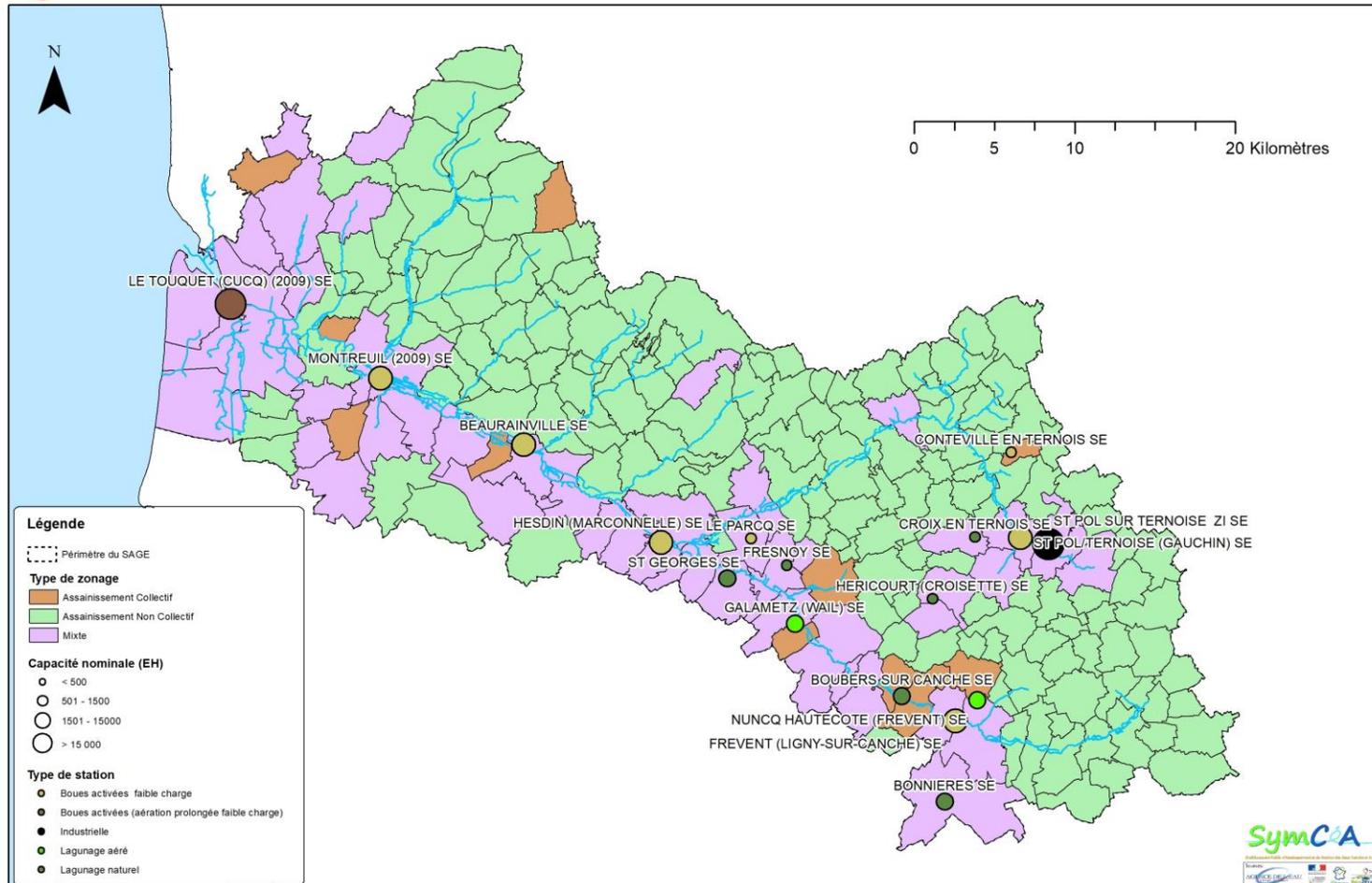
- ❑ Etablir des contrats CARE sur les captages à problèmes

CARE et captage stratégique

Type	Condition	Objectif	Aides Agence de l'eau
Captage stratégique	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitation de l'AAC - Diagnostic des pressions <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'actions 	Actions préventives	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de sécurisation de l'eau potable (création d'un nouveau forage, interconnexions ...)
CARE : Contrat d'actions pour la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Captage prioritaire ou stratégique - Contrat signé avec les différents acteurs (collectivités, agriculteurs, industries ...) contenant des objectifs de réduction des intrants, agriculture bio, linéaire de haies ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisser les pressions significativement pendant les 3 années de mise en œuvre - Mettre en place des indicateurs de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Aides pour la mise en conformité (Traitement, interconnexion, si la mise en œuvre du contrat n'a rien donné en 3 ans) - Travaux de sécurisation de l'eau potable (création d'un nouveau forage, interconnexions ...) - La PF sera plus importante si l'amélioration des indicateurs est ressentie au bout de 3 ans de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Animation territoriale

L'assainissement collectif

Zonages et systèmes d'épuration sur le territoire du SAGE de la Canche



Etat des lieux

- Une station d'épuration encore non conforme en performance
- Déversements encore fréquents lors d'épisodes pluvieux
- Raccordements
 - ❖ 45 % des immeubles contrôlés
 - ❖ 22% de non conformes
- Les stations d'épuration traitent l'azote et le phosphore
- Difficultés pour récupérer les données

Diagnostic

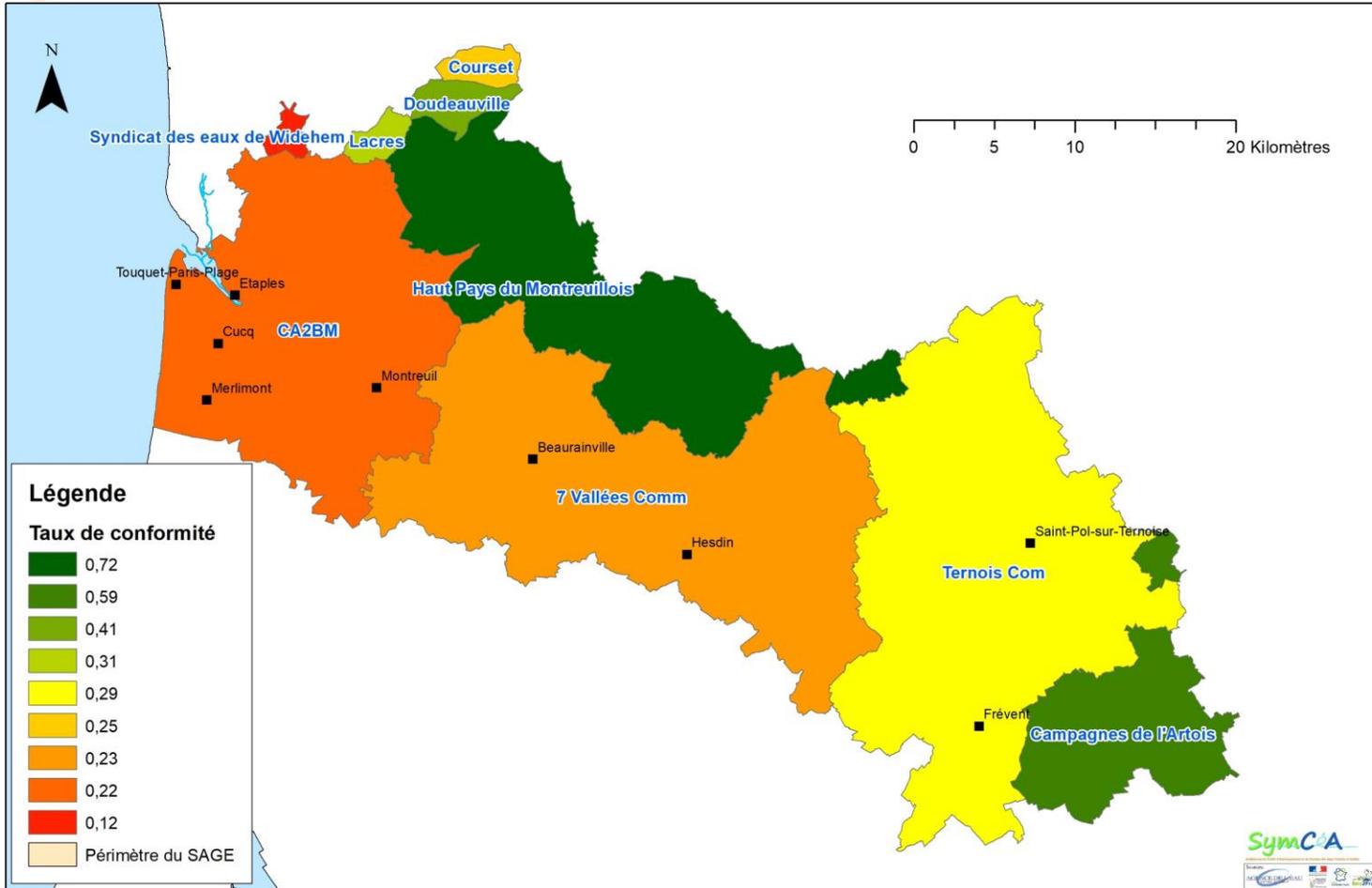
- Lenteur des contrôles des raccordements
- Pollution encore non négligeable des déversoirs d'orage

Objectifs

- Augmenter la fréquence des raccordements
- Agir sur les eaux pluviales pour limiter les déversements

L'assainissement non collectif

Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif



Etat des lieux

- Taux de conformité de 34% au global

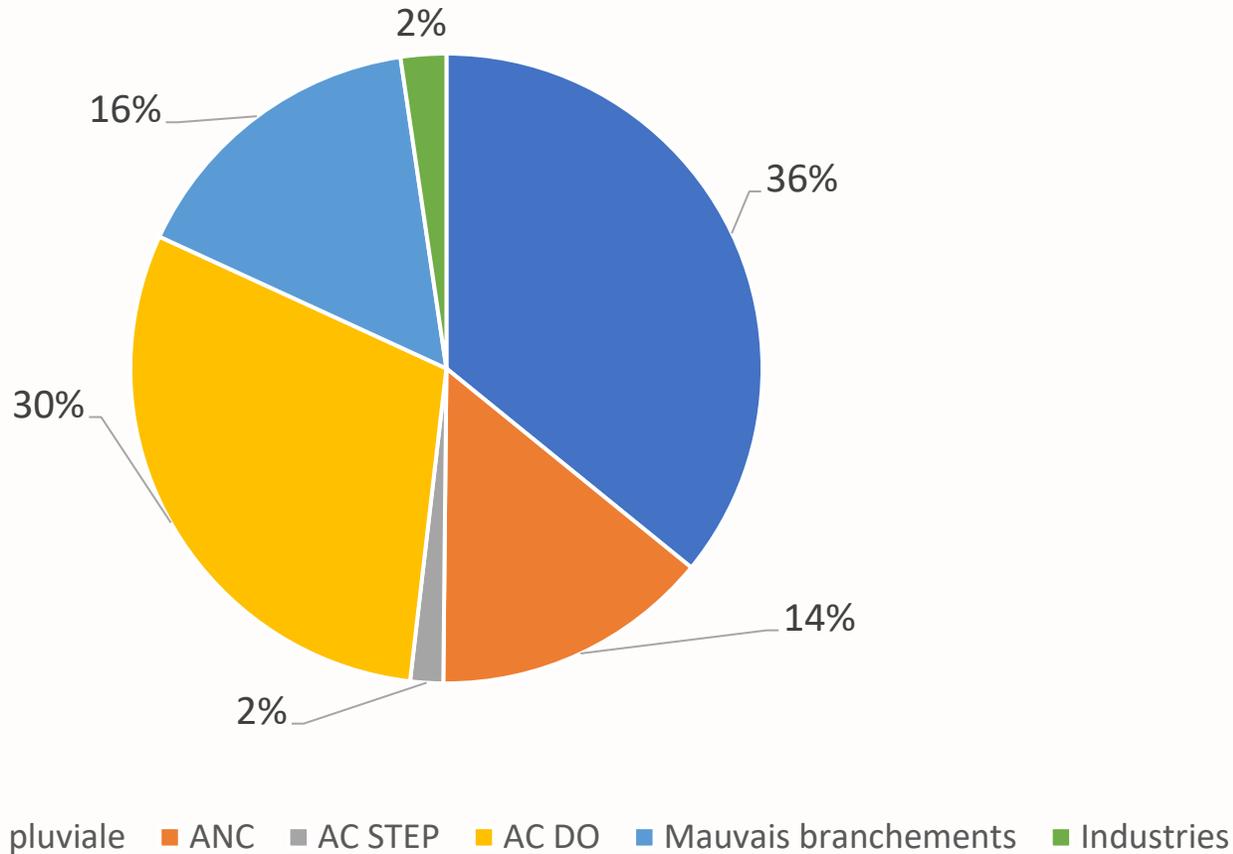
Diagnostic

- Impact non négligeable de la pollution de l'ANC. Le taux de conformité faible indique la pollution potentielle des installations

Objectifs

- L'actualisation-des Zones à enjeu environnemental permettra à la CLE de mieux identifier l'impact de l'ANC sur les eaux de surface
- La CLE s'appuiera sur les SPANC pour communiquer les résultats

Les pressions ponctuelles sur les eaux de surface



□ Etat des lieux

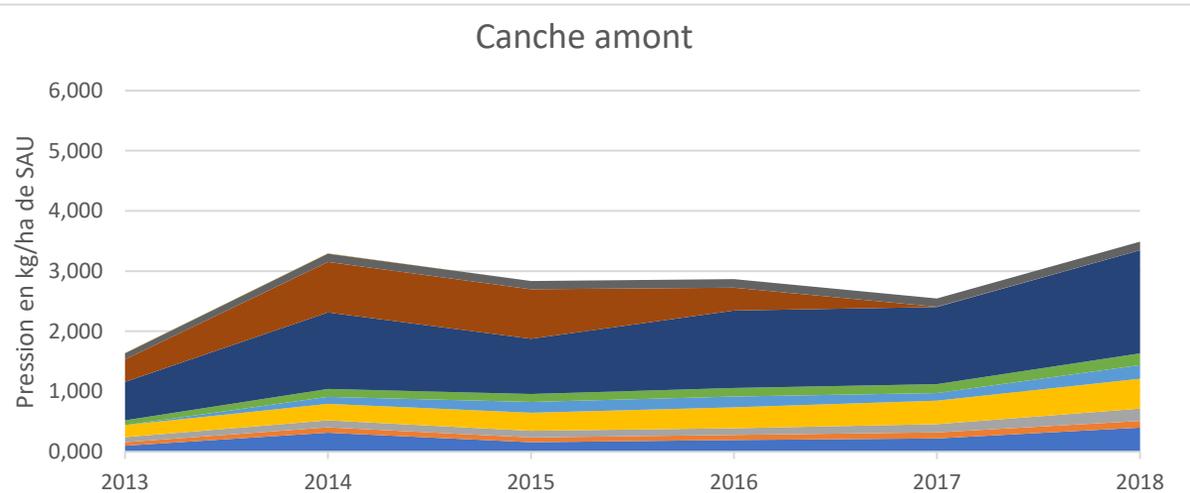
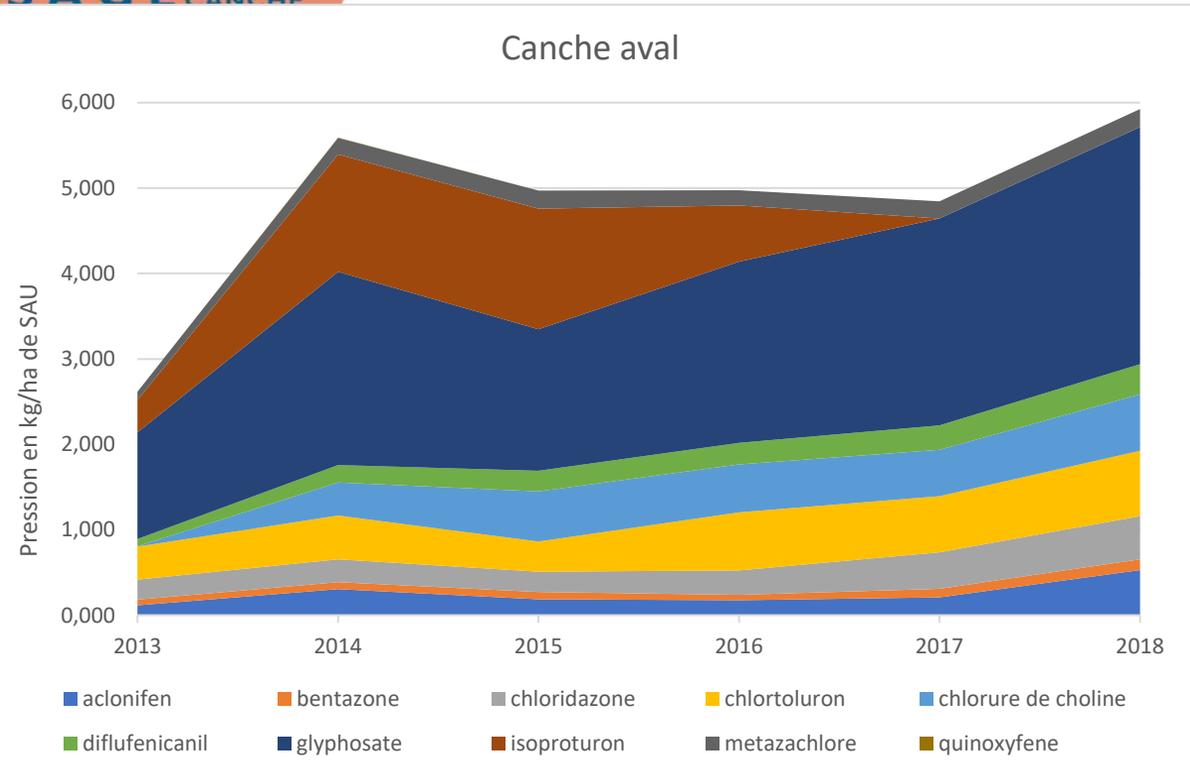
- 36% de la pollution ponctuelle des eaux de surface selon les estimations (tout paramètres confondus)
- Thématique transversale aux services (assainissement, voiries, urbanisme ...)

□ Diagnostic

- Le lien entre les différents services est parfois rompu
- Rejet 0 de la parcelle souvent non respecté après l'instruction du permis de construire

□ Objectifs

- La CLE animera des réunions sur les eaux pluviales pour tisser des liens entre les services
- Mieux gérer les eaux pluviales urbaines
- Continuer à imposer le rejet 0 de la parcelle
- Eviter les rejets pluviaux directement au milieu naturel
- Privilégier les techniques de gestion intégrée des eaux pluviales



Les pollutions diffuses

□ Etat des lieux

- Tendances à la hausse des achats de pesticides
- Données avec un biais très important
- Surplus azoté en diminution
- Azote provenant très majoritairement des surfaces agricoles
- Indicateur de fréquence de traitement qui peut atteindre entre 15 et 20 doses par hectare pour les fongicides sur les pommes de terre

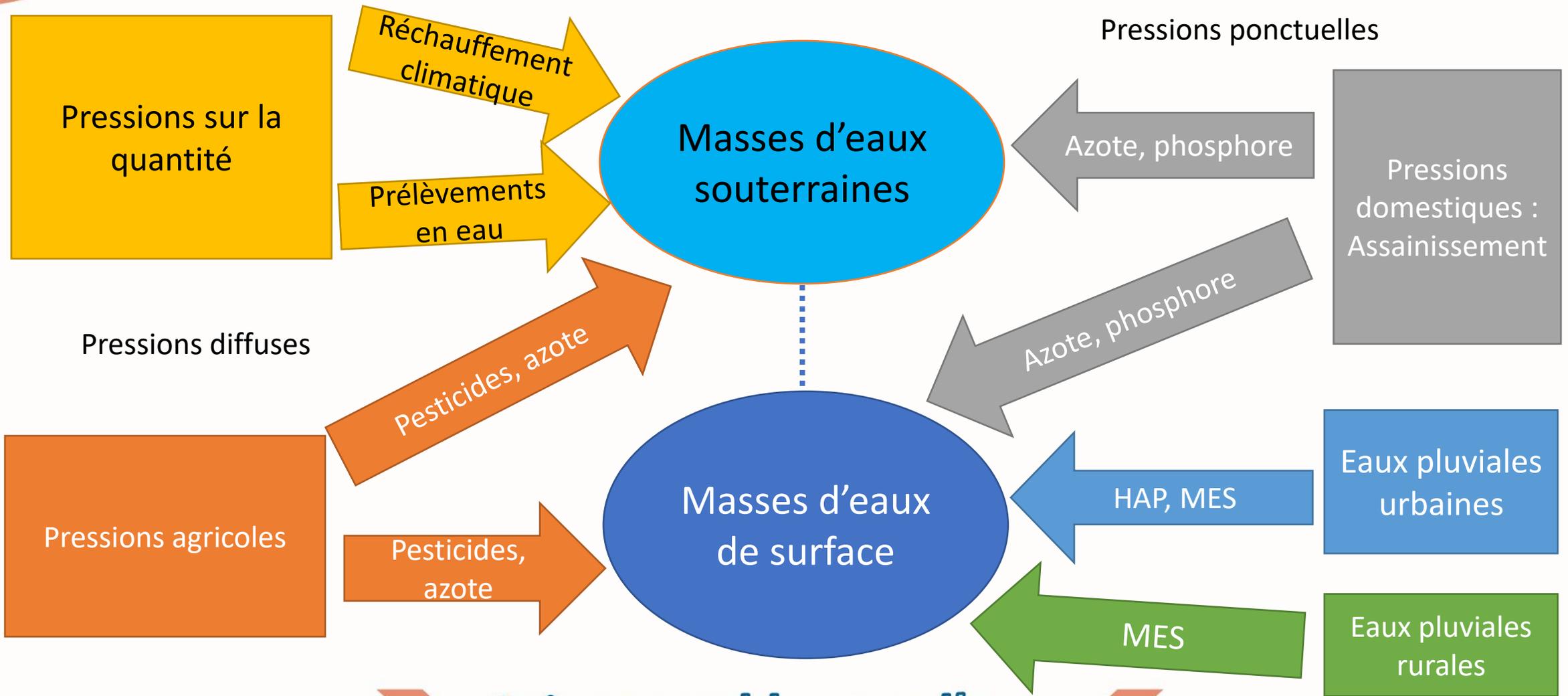
□ Diagnostic

- Difficulté de comprendre précisément les mécanismes de transfert des pesticides et des nitrates vers la nappe dû à la complexité de ce dernier car il dépend
 - ❖ Du pesticide et de son affinité avec l'eau ou le sol
 - ❖ Du type de sol
 - ❖ De la profondeur de la nappe

□ Objectifs

- Mettre en place un plan d'action de réduction de l'utilisation des pesticides (Disposition SDAGE)

Bilan des pressions





Risques : Erosion, Ruissellement et Inondation

Le risque d'érosion

Etat des lieux

- Sols :
 - ❖ Très battants liés à la nature limoneuse
 - ❖ Vallées avec pente importantes
- Territoire bien couvert par des techniques d'hydraulique douce
- Grandes cultures, peu de prairies avec haies

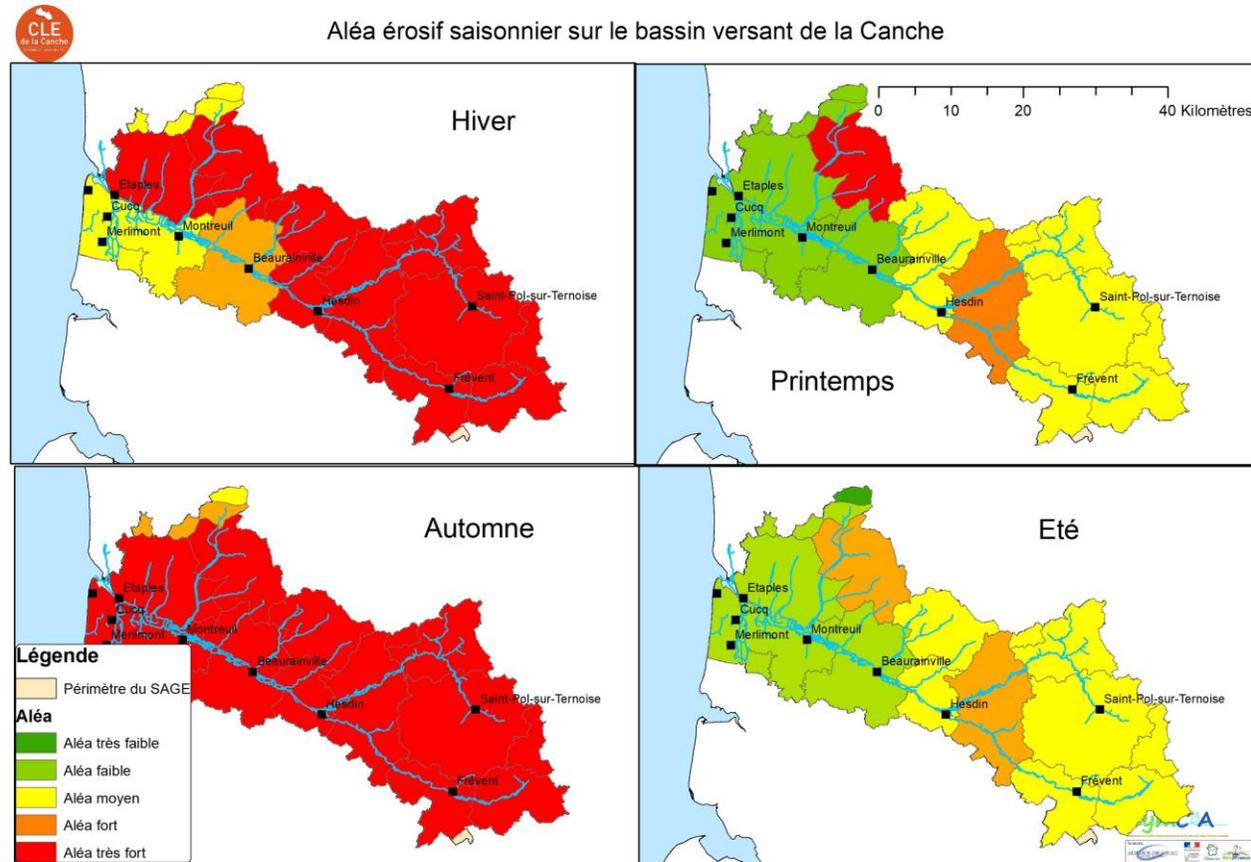
Diagnostic

- L'hydraulique douce est efficace pour des pluies peu intenses et permet de limiter les transferts sédimentaires mais les ouvrages ne permettent pas de gérer des importants volumes d'eau.

Objectifs

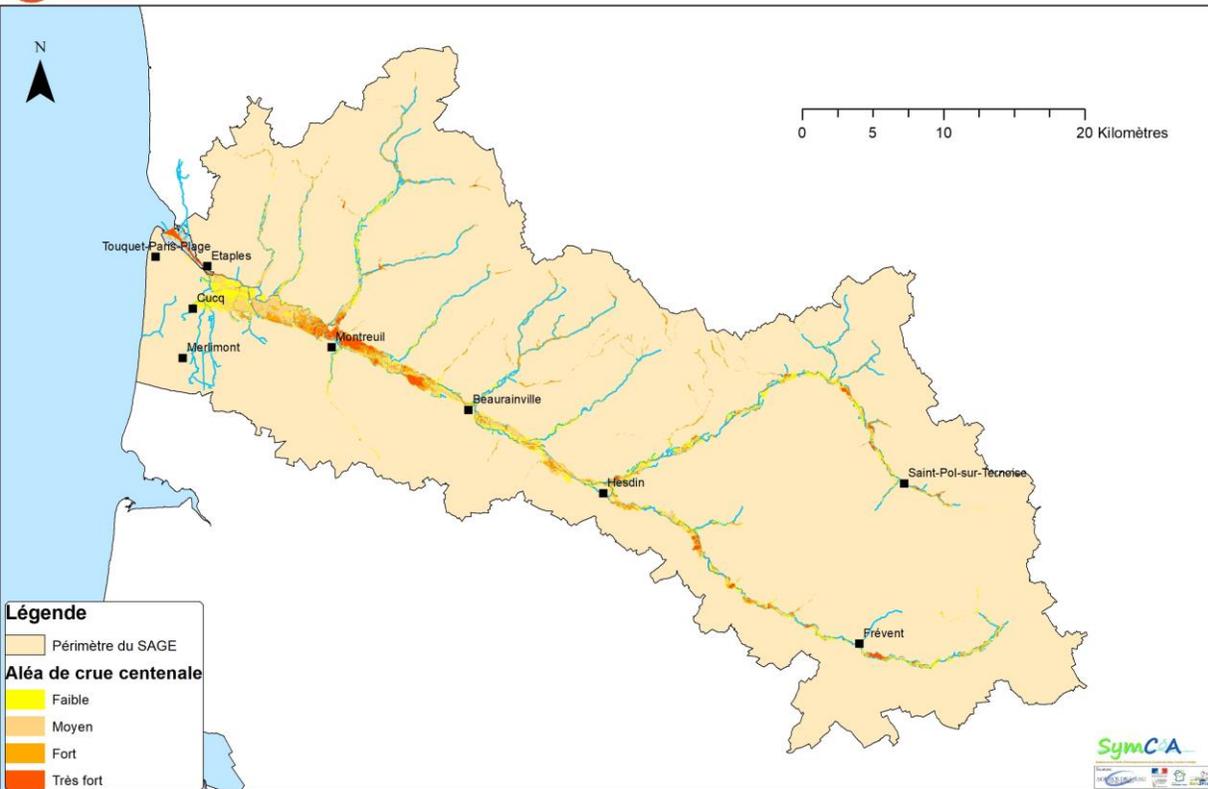
- Encourager les techniques culturales limitant ces phénomènes en se basant sur la vie du sol pour des résultats à long terme (agriculture de conservation des sols par exemple)
- Continuer la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce en adaptant au mieux la réponse avec Watersed
- Revaloriser et préserver les prairies en indiquant leur rôle dans la gestion de l'eau

Aléa érosif saisonnier sur le bassin versant de la Canche



Le risque inondation

Aléa de crue centennale sur le bassin versant de la Canche



Etat des lieux

- Un PPRi et un PAPI sur le territoire
- PPRi en révision pour inclure tout le bassin de la canche
- Arrêtés de catastrophes majoritaires : coulées de boues
- Plusieurs causes pour le inondations :
 - ❖ Effet marée qui se fait ressentir jusqu'à Beaumerie saint Martin et Marles sur Canche
 - ❖ Ruissellement importants des parcelles agricoles lorsque le sol est nu (Pente + limons)
 - ❖ Développement urbain autour des cours d'eau
 - ❖ Réseaux pluviaux ne pouvant évacuer l'eau des villages à cause d'une crue

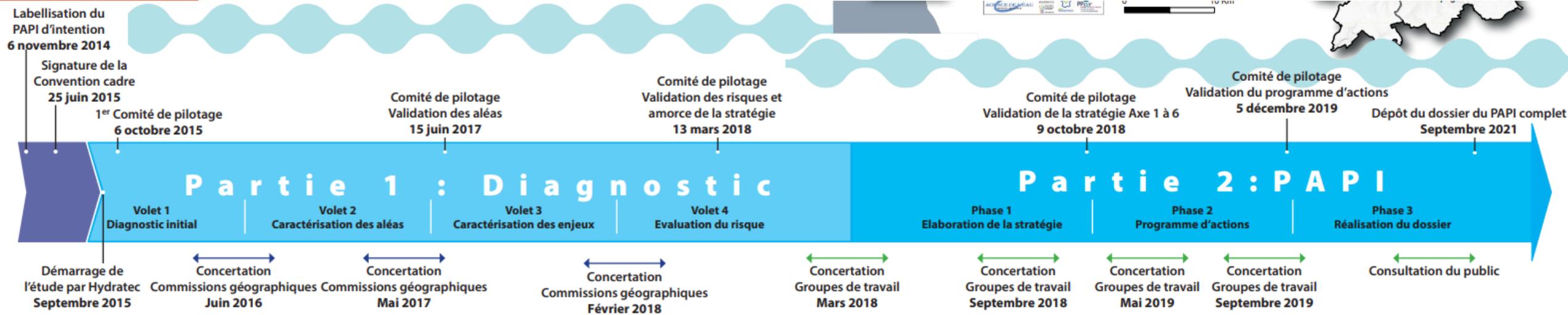
Diagnostic

- Les inondations proviennent majoritairement du ruissellement et du débordement en basse vallée
- Enjeu biens et personnes important autour du cours d'eau

Objectifs

- Suivre la mise en œuvre du plan d'action du PAPI
- Limiter les dégâts subis par les personnes et les biens (oui mais comment ??)

Le PAPI Canche



- ❑ 770 habitations exposées soit 2 050 habitants et 150 entreprises (270 emplois directs)
- ❑ Estimation des dommages : 19M€ de logements et 17M€ d'activités économiques (hors agriculture)
- ❑ 11M€ d'actions sur le bassin versant de l'Canche

An aerial photograph showing a winding river or stream flowing through a lush green landscape. The river is surrounded by dense vegetation and some bare trees. In the background, a small village with several houses is visible, nestled among more trees and fields. The sky is clear and blue.

Gestion des milieux aquatiques

Etat des masses d'eau de surface
Population piscicole
Continuité écologique
Zones humides

Population piscicole

□ Etat des lieux

- Truite fario : espèce repère qui est caractéristique du bassin et qui peut représenter une tendance générale
- 89% du linéaire occupé
- 8,5 de densité : moyenne à l'échelle du département
- Densité plus importante sur la Créquoise/Planquette et faible sur Canche amont
- Secteur Créquoise et Course : reproduction importante des migrateurs

□ Diagnostic

- Population piscicole satisfaisante mais il y a des améliorations à effectuer
- Des secteurs pourraient être améliorés (Canche amont)

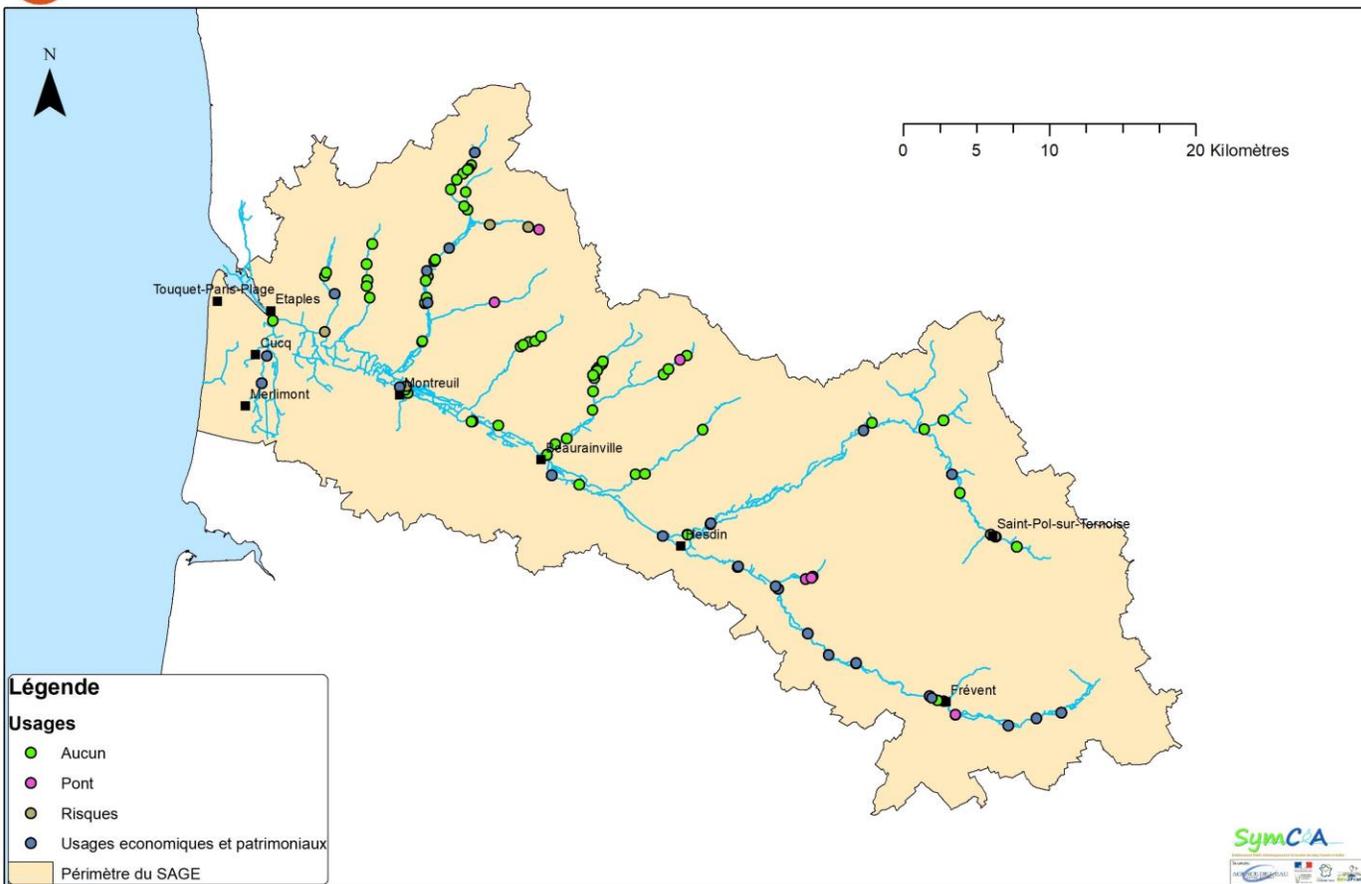
□ Objectifs

- Limiter l'apport des matières en suspension
- Poursuivre les actions et aménagements pour le rétablissement de la continuité

Espèce	% de présence sur le bassin	Densités (poisson pour 100m ²)	Secteurs	Hypothèse
Truite fario (espèce repère)	89%	8,5	<ul style="list-style-type: none"> - Densité plus faible sur la Canche amont - Densité forte sur la Créquoise et la Planquette 	<ul style="list-style-type: none"> - Altération des habitats - Non accès à ces zones

La continuité écologique

Obstacles infranchissables à l'écoulement et usages



Etat des lieux

- ❑ 114 ouvrages encore infranchissables
 - ❖ 65 ouvrages sans aucun usage
 - ❖ 34 avec usage économique ou patrimonial
 - ❖ 8 buses sous un pont mal calées
 - ❖ 7 avec usage de protection des biens (protection des berges, barrage pour limiter les inondations...)

Diagnostic

- ❑ Encore beaucoup de petits seuils agricoles qui bloquent la continuité pour certaines espèces
- ❑ Des ouvrages encore non conformes au rétablissement de la continuité écologique

Objectifs

- ❑ Rétablir la continuité écologique
 - ❖ Effacement des seuils agricoles et qui n'ont plus aucun usage
 - ❖ Concertation avec les acteurs économiques pour rétablir la continuité écologique (Politique apaisée)

Etat des lieux, diagnostic et objectifs

Validation

Objectifs 2022

- Communication

Plan de communication 2022-2024

Plan en commun avec le SAGE de l'Authie

Action	Montant estimé sur 3 ans	Description
Newsletter	6 000€	Charte graphique et mises en page
Animations	500€	Découverte des milieux aquatiques en canoë-kayak
Plaquettes de sensibilisation	3 000€	Plaquettes à réaliser pour diffusion lors de sorties thématiques

Newsletter ou lettre d'information ???

Format

- Un recto/verso
- Un bandeau : « la CLE de la Canche vous informe ... »

Contenu

- Recto
 - ❖ Qu'est ce qu'une CLE
 - ❖ Qu'est ce qu'un SAGE
 - ❖ Les actualités
- Verso
 - ❖ Synthèse des commissions thématiques
 - ❖ Contact : les élus pourront poser des questions à la Commission Locale de l'Eau sur les sujets en lien avec la ressource en eau et les milieux aquatiques la concernant



Bilan de la réunion publique ZH



- Participation mitigée peut-être liée à la tempête Eunice
- Bon déroulement du programme
- Bonne participation des présents avec des questions des intéressés
- Article à lire sur le site internet du SAGE de la Canche

Autres actions de communication

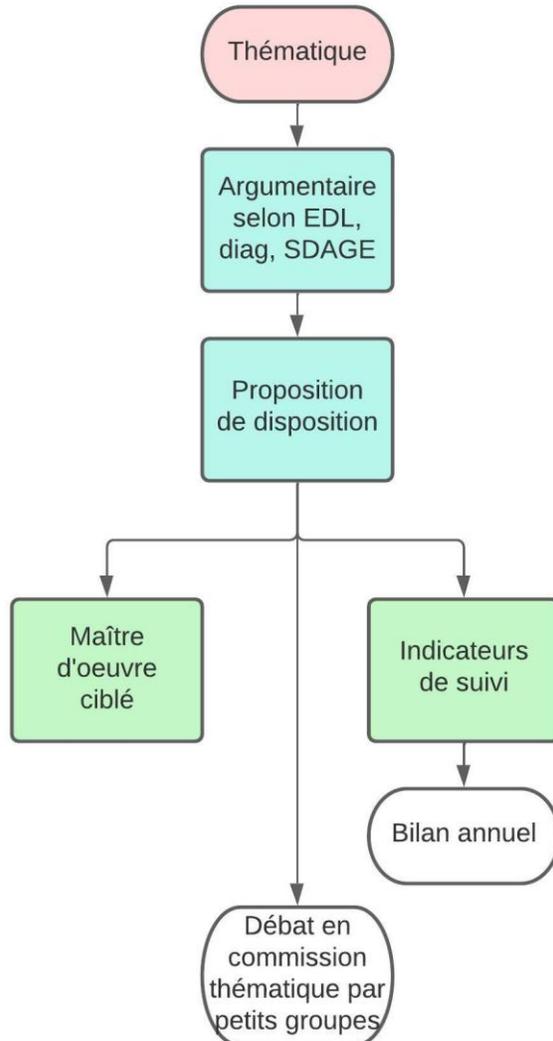
- Réunion ADOPTA avec les élus
 - Programme à élaborer en commission thématique Risques et Gestion de la Ressource
 - ADOPTA : association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales
 - Action** ~~Sortie~~ en collaboration avec la CLE Authie

- Collège de Frévent
 - Rencontre avec une classe pour présenter les différents aspects du cycle de l'eau

Objectifs 2022

- Méthode de travail pour les dispositions

Méthode de travail pour les commissions thématiques



☐ Chaque disposition comportera :

➤ Un argumentaire issu de :

- ❖ L'état des lieux et le diagnostic du SAGE
- ❖ Les dispositions du SDAGE

➤ La cible de la disposition

- ❖ Documents d'urbanisme
- ❖ Collectivités
- ❖ ...

➤ Les indicateurs de suivi

- ❖ Ils permettront de faire un bilan annuel du SAGE

Thématiques pour le travail des dispositions

La protection de la ressource en eau

- Améliorer la qualité de la ressource en eau superficielle
- Protéger et améliorer la qualité de la ressource en eau souterraine
- Garantir une eau potable de qualité

La prévention des risques à l'échelle du bassin versant

- Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales
- Limiter le ruissellement rural
- Réduire le risque inondation sur le territoire

Thématiques pour le travail des dispositions

La restauration et la protection des milieux aquatiques

- Préserver et restaurer les zones humides
- Protéger, entretenir et restaurer les milieux aquatiques
- Garantir la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau

Le rôle de la CLE dans les politiques publiques et dans le développement du territoire

- Dynamiser les relations entre les commissions thématiques
- Promouvoir le travail de la CLE
- Renforcer le lien entre les acteurs du territoire et la CLE

Un calendrier prévisionnel sera travaillé en bureau de CLE

Objectifs 2022

- Points sur la mise en compatibilité avec le SDAGE

Objectifs de mise en compatibilité

☐ La ressource en eau

Orientation B-2 (🌳☀️⊕🚰): Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau

Du fait des évolutions projetées liées aux dérèglements climatiques, les tensions sur les ressources en eau vont s'intensifier. Afin d'anticiper et prévenir les situations de crise, il est nécessaire d'adapter la gestion de ces ressources pour que chacun puisse continuer à y avoir accès.

Une étude sur la vulnérabilité quantitative de la ressource en eau sur le bassin Artois Picardie a été lancée en 2019. Elle comporte :

- un diagnostic de l'état des ressources à l'échelle du bassin ;
- une analyse prospective de la gestion de la ressource ;
- des propositions de solutions de sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- une méthode d'identification du volume disponible* sur un territoire.

Sur la base de cette étude, les secteurs (territoire de **SAGE** ou groupe de territoires de SAGE) en tension quantitative à court, moyen et long terme sont identifiés. La carte (provisoire dans le projet de SDAGE) de ces territoires en tension quantitative est disponible au sein de la partie 7 du Livret 4. Cette carte sera remise à jour au plus tard au cours de la consultation du public, après la validation de l'étude par le comité de bassin.

Via les documents d'urbanisme, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme adaptent leur développement urbain à la disponibilité des ressources en eau.

Disposition B-2.3 (☀️⊕): Définir un volume disponible*

Les **SAGE** sont invités à définir leurs volumes disponibles* par sous bassin et proposer une répartition par usages. Si le volume disponible* est inférieur ou proche des besoins du territoire à court ou moyen terme, et *a minima* pour les territoires identifiés en tension quantitative à l'issue de l'étude sur la vulnérabilité quantitative de la ressource en eau sur le bassin Artois Picardie (cf. carte 16 « Territoires en tension quantitative à court, moyen ou long terme », partie 1 du Livret 4), les CLE des SAGE engagent la démarche suivante avant l'échéance du présent SDAGE :

- Mise en place d'une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés ;
- Réalisation d'un diagnostic ;
- Elaboration concertée et partagée d'un plan d'actions et de règles de gestion des prélèvements.

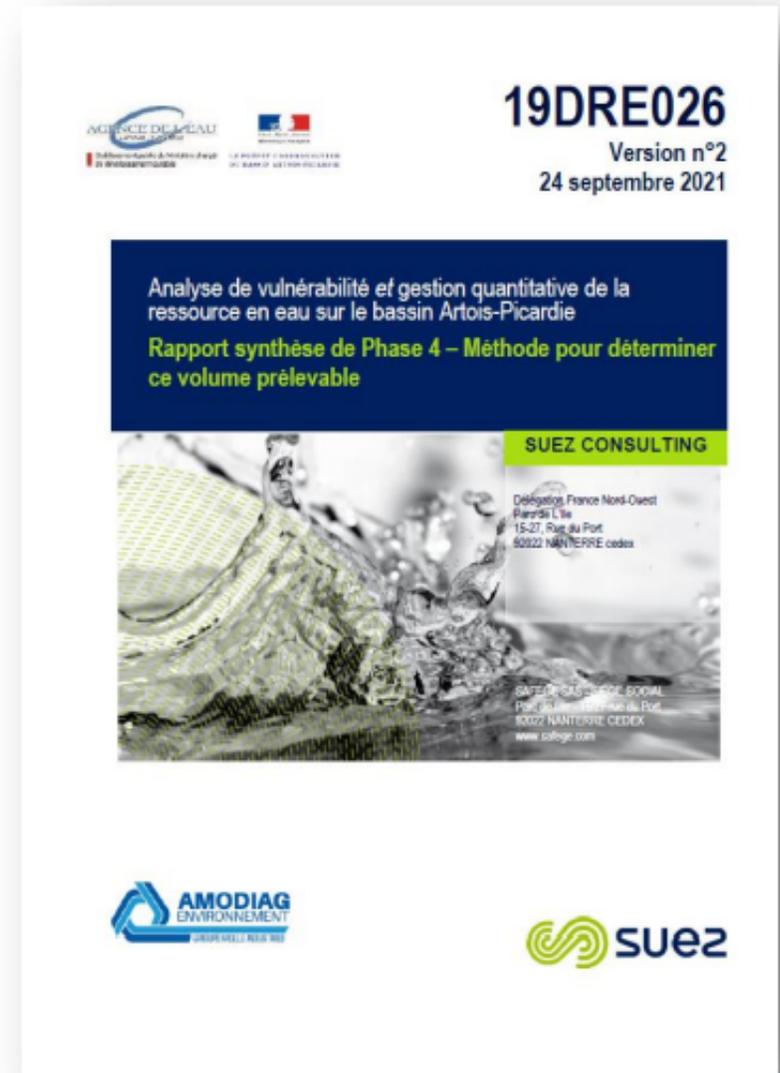
Cette démarche peut être réalisée dans le cadre d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) conformément à l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019.

Guide Technique

Sommaire

- 1 Préambule
 - 1.1 Contexte
 - 1.2 Données nécessaires sur le SAGE à retenir
- 2 **Collecte des données**
 - 2.1 Etat des lieux
 - 2.2 Localisation prévisionnelle des points de référence
 - 2.3 Recueil de données complémentaires
 - 2.3.1 Données relatives à la ressource
 - 2.3.2 Découpage en entités cohérentes
 - 2.4 Détermination du débit minimum biologique
 - 2.4.1 Définition
 - 2.4.2 Analyse préalable
 - 2.4.3 Détermination des débits biologiques
 - 2.5 Détermination du QMN5 influencé et désinfluencé
 - 2.5.1 Caractérisation de la ressource en eau superficielle en régime influencé et en régime naturel
 - 2.5.2 Caractérisation de la ressource en eau souterraine
 - 2.6 Détermination du débit objectif d'étiage (DOE)
 - 2.7 Détermination du Volume prélevable
 - 2.7.1 Calcul des volumes prélevables superficiels et DOE
 - 2.7.2 Focus sur les eaux souterraines
 - 2.7.3 Calcul des volumes prélevables souterrains et POE
 - 2.8 Prise en compte du changement climatique/Perspectives futures pour les volumes prélevables

Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 4 février 2022



Autres points de mise en compatibilité

- Les ZEE : dispo A- 1.2
- L'espace de bon fonctionnement des cours d'eau : la CLE devra sélectionner des secteurs d'intervention – A-5.1
- La catégorisation des zones humides A 9.1
- Sensibiliser autour des systèmes aquatiques
- Mettre en place un plan de réduction des pesticides